



# LES AMIS DE LA TERRE MIDI-PYRENEES

n° 258 avril, mai, juin 2021

## LA FEUILLE VERTE

### ➔ A lire dans ce numéro :

Avenue de Lyon, destruction du patrimoine toulousain .....	Page 1
Eaux usées non traitées dans la Garonne .....	Page 2
Le bus Caramel .....	Page 2
3 <sup>ème</sup> ligne de métro à Toulouse .....	Page 3
Croissance bleue à Port-la-Nouvelle .....	Pages 4 et 5
9 propositions pour une Garonne sans plastique .....	Pages 6 et 7
STOP Terra 2 aux Portes du Tarn .....	Page 8
TOTAL et l'huile de palme .....	Page 9
Que sont les recommandations de la CCC devenues ? .....	Page 9
Le 8 mai 2021, Cétanou ! .....	Page 10
Devenez Ami.e de la Terre Midi Pyrénées .....	Page 11

### Démolition du patrimoine toulousain de l'avenue de Lyon

*Par Jean-Charles Valadier, Ami de la Terre Midi Pyrénées*

Dés le 1<sup>er</sup> mars 2021, l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) du Grand Toulouse démarre la démolition du bâti toulousain historique du 5 au 9 et du 12 au 16 de l'avenue de Lyon.

Malgré sa dégradation volontaire depuis 40 ans, toute comme l'avait été en son temps d'autres quartiers du centre ville historique, l'avenue de Lyon était un quartier commercial et bourgeois de la fin du XIX siècle à l'entrée de la route vers Albi, adapté à une mode de vie à l'échelle des piétons. Il est constitué d'un bâti de haute qualité, avec tout le savoir-faire bimillénaire et artistique d'utilisation de la terre et adapté à notre climat.

Nos élu.es ont décidé (à travers Europolia) de détruire ce patrimoine, d'engager de fortes dépenses d'énergie et de pollution pour tout détruire puis déplacer des milliers de tonnes de gravats.

Et cela, pour le remplacer par des tours et barres d'acier, verre et béton, comme on en trouve à des milliers d'exemplaires partout dans les villes du monde.

Comme le prouvent toutes les démolitions passées, ce ne sera ni plus beau, ni plus adapté à la convivialité urbaine. Par le passé, le succès de la rénovation des quartiers du centre ville de Toulouse montre que la rénovation et la modernisation ce type de bâti constituent une bien meilleure solution.

Aujourd'hui, il faut bâtir avec les technologies du jour, écologiques, locales et urbaines, c'est à dire rénover l'existant et intégrer les nouveaux bâtis.

Tel n'est pas le point de vue des élu.es d'Europolia, qui ont sans doute d'autres priorités.

Ce 1<sup>er</sup> mars aura été un jour de tristesse pour Toulouse.

# 10 jours d'eaux usées non traitées rejetées dans la Garonne

Par Monique HERVET, Amie de la Terre Midi Pyrénées

A Toulouse, l'effondrement partiel sur un des collecteurs souterrains d'eaux usées, en amont de la station d'épuration de Ginestous-Garonne et à proximité de l'échangeur des Minimes de la rocade a été constaté début février.

Mais depuis quand fuyait-il en fait... ?

Asteo, société privée exploitant de l'assainissement au sein d'Eau de Toulouse Métropole, est chargée des mesures d'urgence et de la réhabilitation du collecteur défectueux. (source : Préfecture de la Haute-Garonne)

Le communiqué de presse conjoint de la Préfecture et de Eau Toulouse Métropole du 13 février est intitulé

« **Perturbations de la circulation suite au dysfonctionnement d'un collecteur d'eaux usées à Toulouse** »

Il met donc l'accent sur la circulation automobile perturbée ☺ ☺ ☺ ☺

Alors que :

- ✚ L'effondrement d'une canalisation d'un tel calibre ne peut survenir brutalement,



nous nous interrogeons : comment se fait-il qu'Astéo, chargée d'entretenir la structure de collecte des eaux usées, n'en ait pas décelé les signes précurseurs?

- ✚ Dans un premier temps, pour faire face à l'urgence, les eaux non traitées du collecteur ont été dirigées vers le réseau des eaux pluviales ... donc ont été déversées dans la Garonne.

Ces rejets auraient duré du 8 février au 17 février date à partir de laquelle Astéo assure avoir redirigé les effluents via un autre collecteur d'eaux usées sur l'usine de traitement de Ginestous-Garonne.

- ✚ En dépit de l'avis du service de la Police de l'Eau de la Préfecture qui a conclu à une absence de dégradation de la qualité de la Garonne, ...



les ATMP s'étonnent que cette solution d'urgence ait été validée afin surtout de limiter les inconvénients pour les automobilistes et cela au détriment des conditions sanitaires des habitants en aval des rejets...

- ✚ En plein été quand la Garonne est à l'étiage, on ne pourra pas compter sur la dilution des polluants dans le fleuve !

Il est urgent que le comité de surveillance se réunisse pour répondre à toutes les questions intéressant les usagers et pour baliser la prévention d'un tel accident !

Bus qui roule n'amasse pas mousse  
Bus qui dort, la mousse adore  
On l'aimait notre bus même s'il sentait fort.  
On le regrettera sûrement longtemps encore.  
De Car racole il a donné le nom  
Il a donné aussi l'envie des lointains horizons

Souvenirs de quelques passages délicats  
Avec notre bus qui termine sa route,  
On n'est quand même jamais allé jusque là.  
Nos passager.e.s nous auraient quittés sans doute.  
Maintenant qu'à la MESS\* il est confiné,  
Il doit voir défiler des souvenirs baroques  
De crevaisons sans crics adaptés.

## Repos bien mérité pour le bus Caramel

par Dominique Gilbon fondateur de Carracole,  
et de la MES \*(Maison de l'Economie Sociale et Solidaire) à  
Ramonville Saint-Agne

Que de souvenirs qui arrivent en vrac !  
De retour d'un mariage épique au Maroc...  
Il revoit les routes d'Albanie,  
Avec des pneus gonflés à bloc  
Ce ne fut pas le cas en Roumanie  
Où on a bien failli en faire dans le froc  
Où on a bien lâché

Et puis en Bretagne les freins ont lâché  
A Dresde c'est la boîte de vitesse  
Mais grâce au bricolage, à la solidarité  
Il nous reste des souvenirs sans tristesse  
La Hollande, la Bosnie et les luttes militantes  
Notre Dame des Landes, les Faucheurs Volontaires,  
Les nuits sur les matelas, c'était bon la détente.  
Et aux quatre coins de France, les antinucléaires  
Et AtD 1/4 Monde, les foyers du Mirail, le Secours Catho', l'APIAF, mais  
aussi les musicos' Samba Résille, Houba, Vrac, le Cri du Chœur, la chorale  
Et de Cravirola à Port-la -Nouvelle, les expéditions vélo.  
Son ancêtre a trimballé l'Orchestre du Capitole avec bonheur  
Et même accueilli un ministre à l'aéroport de Blagnac.

Il dort à "La Maison"  
et aussi dans mon cœur.

## Une 3<sup>ème</sup> Ligne de Métro à Toulouse, encore un projet inutile ?

Par Françoise Noiret, Amie de la Terre Midi Pyrénées

Le cout prévisionnel de ce projet est de 2,7 milliards d'euros, dont 200 millions d'euros d'aide de l'Etat. Le début des travaux est prévu pour 2022 et la mise en service pour 2028.

Depuis le début du projet de la ligne A, les ATMP ont souhaité pouvoir étudier une alternative permettant de développer rapidement et sur tout le territoire des transports en commun efficaces et au service de tous. Pour le même coût voire inférieur, nous pouvions privilégier les modes doux (piétons, vélos), les transports en commun en site propre, bus ou trams étendus sur toute l'agglomération, voire au-delà.

L'expérience des deux lignes de Métro, montre bien que le problème des transports est loin d'être résolu.

Maintien des voitures en surface, travaux de grande ampleur pendant des années, dégâts environnementaux irréparables et pollution afférente, une ligne supplémentaire ne changera rien à la qualité de l'air et de vie sur Toulouse et sa périphérie, même si les voitures sont censées moins polluer dans l'avenir (en sommes-nous si sûrs ?).

L'encombrement de la rocade montre si besoin en est, que les transports en commun ne sont toujours pas optimisés, comment le seraient-ils dans 7 ans ou plus avec une seule ligne de métro supplémentaire ? Des solutions sont possibles, plus efficaces, plus économes et plus rapides : maillage de réseaux ferrés, pistes cyclables, voies piétonnes, bus en site propre ...

La mairie n'a pas souhaité étudier de projets alternatifs, c'est une des raisons pour laquelle, le tribunal administratif a annulé le PDU de Toulouse, suite à l'action de 2P2R. La crise que nous vivons doit nous permettre de repenser les investissements en limitant leur impact écologique au bénéfice du vivant et de notre planète.

## Communiqué de Presse du 24 février 2021

de l'association les Amis de la Terre Midi Pyrénées  
et du collectif Infos Actions 3<sup>ème</sup> ligne

*Suite au dernier jugement du Tribunal Administratif sur l'irrecevabilité du dernier Plan de Déplacement Urbain de 2020, il faut avancer avec clarté et sans tarder sur la redéfinition trans-partisane du schéma des mobilités de l'aire urbaine toulousaine, en commençant par abroger les arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique du projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro «TAE + CLB».*

Les Amis de la Terre Midi Pyrénées et le Collectif « Infos Actions 3<sup>ème</sup> ligne », dont la mission est d'accompagner les habitants de l'agglomération face à la mise en route du projet d'une 3<sup>ème</sup> ligne de métro, ont écrit une Lettre Ouverte au Préfet de Région afin de procéder à

### **l'abrogation des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de 3<sup>ème</sup> ligne de métro dit « TAE + CLB ».**

Depuis la date de signature des arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) faisant suite à la dernière Enquête Publique, un changement de circonstances rend impossible la réalisation du projet « TAE et CLB ». Cette impossibilité résulte de la décision du Tribunal Administratif de Toulouse d'annuler la délibération du SMTC Tisséo Collectivités qui avait approuvé la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de l'aire toulousaine. Suite à ce jugement, la version en vigueur du PDU de la grande agglomération toulousaine reste la révision approuvée en 2012, ce qui fait que l'opération de création d'une 3<sup>ème</sup> ligne de métro de type « TAE + CLB » est incompatible avec les orientations du plan de déplacement en vigueur. En effet rappelons ici que le PDU 2012 n'envisage pas de compléter les lignes A et B du métro par de nouvelles créations de lignes, mais uniquement de renforcer et étendre le réseau existant par le passage à 52 m de la ligne A (déjà réalisé), ainsi que par la prolongation de la ligne B (PLB) de Ramonville à Labège.

Du fait de cette incompatibilité notoire, à la fois technique et financière, les organisations signataires "Info Actions 3<sup>ème</sup> Ligne" et "Amis de la Terre Midi-Pyrénées" demandent d'abroger les arrêtés préfectoraux du 7 février 2020 déclarant d'utilité publique les travaux nécessaires à la réalisation des projets TAE et CLB.

Nous rappelons que toutes les associations, toutes les personnes morales et physiques sont en droit de demander cette annulation.

Cette annulation du PDU de 2020 donne l'opportunité à la population toulousaine de réfléchir et de s'exprimer sur les conséquences des changements économiques, financiers, démographiques inévitables dus à la crise Covid19 sur les mobilités et l'urbanisme de notre aire urbaine. Cette situation confirme le bien-fondé de l'approche que nous avons anticipée en décembre dernier en demandant la révision du programme de 3<sup>ème</sup> ligne auprès du Ministre des Transports, de la Région Occitanie, du Département de Haute Garonne ainsi que de l'ensemble des collectivités impactées.

plus d'informations ici

Facebook: <https://www.facebook.com/infoactions3emeligne>

Twitter : <https://twitter.com/infoAction3emeL/>

Nous écrire .... ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne ou [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

Laisser un message sur le répondeur...: 07 81 90 49 93

S'informer ..... <http://amisdelaterremp.fr> et [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

## à Port-la-Nouvelle...

par Monique HERVET,  
Amie de la Terre Midi Pyrénées

# LA CROISSANCE BLEUE C'EST

- Recevoir 390 millions € de fonds publics.
  - Déplacer 10 millions de m<sup>3</sup> de sédiments.
  - Acheminer 4 millions de tonnes de matériaux.
  - Construire 3 km de digues.....
- Tout ça en bordure de la réserve naturelle de Sainte-Lucie.



### ❖ Les faits

En 2016, l'Occitanie a été choisie par l'État comme site favorable pour deux fermes éoliennes flottantes offshore. Sur quatre projets pilotes d'éoliens flottants en France, deux sont prévues au large de Leucate et Gruissan, face au littoral audois.

L'éolien flottant en Méditerranée est l'une des pistes retenues par le Plan Littoral 21 pour construire la croissance bleue.

Alors que la région Occitanie est propriétaire depuis 2007 de Port-la-Nouvelle, elle s'est engagée en 2018 à hauteur de 252 M€ dans un projet d'extension du port qui devrait inclure

- ✚ **l'aménagement d'un nouveau quai** pouvant traiter les colis dits « lourds » pour les activités de la filière «éolien offshore flottant».

C'est là que les éoliennes seraient assemblées avant d'être installées au large. Ce quai serait également utilisé pour la coordination logistique.

- ✚ **la création d'un nouveau bassin portuaire** permettrait d'accueillir des navires de taille allant jusqu'à 225 mètres de long, 32 mètres de large avec un tirant d'eau à 14,5 mètres. Il permettra également d'augmenter le nombre de navires admissibles dans le port, passant de 6.000 à 15.000 navires, destinés surtout à l'exportation du blé français vers le Maghreb, le Moyen Orient et la Chine.

*« Grâce au Plan Littoral 21 et à notre investissement pour la croissance bleue, nous avons l'intention de mettre en oeuvre, à horizon 2050, un projet de développement global pour les ports régionaux et plus largement pour notre littoral. Une vision qui accorde commerce, plaisance, pêche, tourisme, protection du trait de côte et de l'environnement. »*

### L'opposition au projet

Les opposants à ce projet sont regroupés au sein du collectif Balance ton Port la Nouvelle.

Nous re prenons ici leurs principaux arguments détaillés ici

<https://balancetonportlanouvelle.fr/>

### **L'impact financier**

Le déficit structurel du port dessiné par la Région s'élèverait au minimum, à 4,5 M € par an. Et ceci dans l'hypothèse où les surcoûts de dragage du nouveau port se limitent aux 1 M€ estimés, ce dont on peut douter.

### **La filière française de blé pour l'exportation**

Suite au choc pétrolier des années 70, pour rééquilibrer la balance commerciale de la France, la production de blé a été massivement encouragée, destinée pour moitié à l'exportation.

Actuellement ses débouchés sont le Maghreb, le Moyen-Orient et la Chine.

Mais, depuis 2000, la Russie de Poutine a engagé une politique agricole de soutien agronomique et économique fort à sa production de blé pour l'export, au point de devenir en 2017 le 1<sup>er</sup> pays exportateur de blé au monde. Les blés russes sont en concurrence directe avec la filière française de blés s'exportant vers les mêmes débouchés en Méditerranée faisant chuter d'1/3 son volume d'affaires.

Ce qui retentit directement sur l'activité des terminaux portuaires français ayant un temps bénéficié de l'aubaine céréalière.





## Et les étangs proches ?

Une érosion massive de la côte est prévisible au nord du port. La dégradation écologique encourue par les lagunes de Bages-Sigean est grave et n'a pas été sérieusement évaluée. La réutilisation des matériaux de dragages et leur rejet en mer sont mal maîtrisés. Des expertises complémentaires sont nécessaires. Tous les rapports amènent à cet avis.



## L'impact écologique

Les fortes réserves contenues dans la contribution de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) à l'enquête publique sont nombreuses et n'ont pas été prises en compte par la maîtrise d'ouvrage régionale. Il en va de même pour les réserves émises par de nombreuses autres instances consultatives citées dans les documents de référence : la CLE (Commission Locale de l'Eau), l'AFB (Agence Française de la Biodiversité), et le CNPN (Conseil National de Protection de la Nature)

>>>> Le rapport de l'IFREMER est accablant

Ce projet va à l'encontre des directives de la Stratégie Nationale de gestion du trait de côte qui préconisent de localiser vers l'arrière les installations industrielles dans le but d'assurer leur protection et il va aussi à l'encontre de la Directive Cadre sur l'eau au niveau européen qui préconise la restauration des transits sédimentaires partout où c'est possible.

L'impact pour les habitants serait très lourd. Après qu'on leur aurait bétonné la plage, ils/elles devraient subir la noria de camions chargés de blé ou de grosses pièces industrielles.

>>>> Que nos élus régionaux aient voté pour ce projet qui menace un espace régional patrimonial précieux étonne ! Qu'ils s'obstinent inquiète sur leur discernement.

**Il est urgent de décider un moratoire sur les travaux tant que des études d'impact écologique correctes n'auront pas été réalisées.**

Disproportionné, ruineux et écologiquement nuisible car pensé il y a 20 ans, ce projet de grand port industriel doit être arrêté ou réorienté pour un futur viable pour tous, humains et monde vivant.

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable d'avenir qui ne doit pas se faire à ce coût écologique ni dans l'Aude ni ailleurs. Et qui ne doit pas servir de façade éco-vertueuse à la volonté politique de soutenir, comme avant, la monoculture céréalière d'exportation et les bétonneurs de littoral.

Nos actes d'aujourd'hui dessinent notre futur et celui de nos enfants.

## 9 propositions POUR une GARONNE SANS PLASTIQUE

A l'initiative de Zero Waste Toulouse soutenue par les ATMP et plusieurs associations environnementales

*En juillet 2019 (\*enquête CEVIPOF), les Français-es ont déclaré faire de la préservation de l'environnement une de leurs préoccupations principales.*

*Tout le monde a désormais conscience du problème de la pollution plastique des océans. Or 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer viennent des terres. Les micro-plastiques sont aujourd'hui dispersés partout dans l'océan, notamment via les fleuves et les bassins versants.*

Outre les actions individuelles et celles de l'Etat, les collectivités locales ont, elles aussi, leur rôle à jouer dans cette lutte. Par la signature de la charte\*\* Fleuve sans Plastique, des élu.e.s locaux ont montré leur souhait d'agir pour limiter la pollution plastique de la Garonne traversant leur ville. Pour les soutenir à mettre en place des actions fortes pour réduire cette pollution dans la Garonne puis dans les océans nous leur soumettrons les propositions concrètes énumérées ci-après dans leur version toulousaine.

Nous, associations engagées dans la protection de l'environnement, souhaitons apporter notre soutien à cet engagement. Nous pensons que les propositions suivantes permettront aux villes riveraines de la Garonne de Montréjeau à Bordeaux, de respecter les mesures préconisées dans la charte en favorisant l'implication des citoyen.ne.s, des acteurs et actrices économiques et des associatif-ves.

En cohérence avec les mesures de la charte, nos propositions favorisent autant que possible la réduction en amont de la production de déchets avant leur collecte pour recyclage ou élimination, ce qui permet ainsi de minimiser leur impact.

**En effet : « Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ».**

\* Deuxième enquête de l'Observatoire de la démocratie de proximité AMF-CEVIPOF/SciencesPo – Juillet 2019

\*\* <https://www.fleuve-sans-plastique.fr/la-charte/>

### LES 9 PROPOSITIONS POUR UNE GARONNE SANS PLASTIQUE

## PRÉVENTION

### 01 INTERDIRE OU ENCADRER

l'utilisation de produits plastiques jetables dans l'espace public.

*Lors des événements organisés par la collectivité comme Rio Loco ou le Marathon de Toulouse et par des tiers lorsque ceux-ci requièrent une autorisation d'occupation de l'espace public. La ville de Toulouse peut également limiter l'utilisation du plastique dans les commerces et restaurants utilisant en partie l'espace public.*

*Par exemple, la ville de Tournai a modifié le règlement général de police de la ville pour interdire l'usage par les cafetiers de gobelets en plastique jetable sur les terrasses.*

### BANNIR LES PRODUITS EN PLASTIQUE 02

à usage unique dans les marchés publics.

*La loi Economie Circulaire votée en début d'année 2020 prévoit plusieurs obligations en ce sens dans les années à venir. En attendant, la ville de Toulouse peut déjà adopter une charte applicable à l'ensemble des achats publics de la collectivité afin de ne plus recourir à des produits en plastique à usage unique (vaisselle, bouteilles, barquettes, capsules...).*

### 03 FACILITER L'ACCÈS AUX ALTERNATIVES

au plastique à usage unique.

*Accompagner les mesures d'interdiction du plastique jetable par des dispositifs facilitant l'accès de tous aux alternatives réutilisables*

*: fontaines à eau dans l'espace public et dans les services de la collectivité, prêt de vaisselle réutilisable, mise en place d'un système local de consigne pour réutilisation, distribution de gourdes et mugs aux employé.es de la collectivité.*

## SENSIBILISATION

### PORTER LES ENGAGEMENTS ET LES MESSAGES 04

de la charte auprès d'un large public en lançant une campagne de communication.

Par exemple la Métropole de Bordeaux a lancé en 2019 une campagne de communication afin de sensibiliser ses citoyens.nes à la nécessité de jeter les déchets dans les poubelles, et non plus directement dans la rue. Les bouches d'égout ont été munies d'une plaque stipulant « Ne rien jeter, la Garonne commence ici ». En plus de cela, des affiches ont été placardées aux quatre coins de la ville, des dessous de verre à message ont été distribués dans les bars, et diverses prestations artistiques seront organisées à proximité des bouches d'égout.

## 05 SENSIBILISER ET ENCOURAGER

les commerces pour développer la vente en vrac, l'utilisation de sacs, couverts ou récipients recyclables ou réutilisables.

Initié par Zero Waste France dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'opération « Mon commerçant zéro déchet » vise à développer l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne pour réemploi des emballages dans le commerce alimentaire de proximité. Disposé sur la vitrine ou près de la caisse, un autocollant permet aux client\_es de reconnaître les commerces favorables à la démarche.

## ENCOURAGER 06

les démarches Zéro Déchet dans les écoles de la métropole, dans les classes comme à la cantine.

La ville de Toulouse s'est engagée à remplacer le plastique des barquettes servies dans les cantines de ses écoles par de la cellulose, c'est un premier pas mais il faut maintenant aller plus loin. Par exemple, la ville de Roubaix a mis en place une stratégie

Zéro Déchet sur l'ensemble de ses 50 écoles en 2019, soit 10 000 élèves concerné\_es. Ainsi ont été systématisées les fêtes d'école

Zéro Déchet, sans vaisselle jetable et sans objets en plastique ainsi que le recours aux alternatives durables et réutilisables pour les fournitures.

## SYSTÉMATISER 07

la distribution de cendriers de poche et les dispositifs de collecte de mégots pour éviter que ceux-ci ne finissent dans les égouts.

Aucune poubelle de tri n'est mise en place sur l'espace public toulousain, alors que c'est le cas dans de nombreuses villes françaises et européennes. Afin d'éviter les problèmes de tri, le design des poubelles doit être adapté, leur signalétique claire et visible de loin et utiliser des mécanismes d'incitation douce (nudges). De plus, ajouter des couvercles sur les poubelles proches des cours d'eau empêcherait que les déchets ne s'envolent et finissent dans la Garonne.

## COLLECTE

À Toulouse, tous les déchets jetés dans la rue ou les égouts finissent directement dans la Garonne.

L'installation de barrages filtrants dans les cours d'eau qui véhiculent le plus de macro-plastiques permettrait d'en capter une partie. Ces systèmes sont une solution de dernier recours et ne doivent pas être un prétexte pour réduire les efforts de prévention et de sensibilisation en amont. L'évolution de la quantité de déchets collectée par ces barrages filtrants au cours du temps pourrait servir d'indicateurs de la bonne application et de l'utilité de toutes les mesures préconisées.

## 08 INSTALLER

des barrages filtrants en sortie des égouts et sur les cours d'eau.

À Toulouse, on estime que **350 millions de mégots** sont jetés dans la rue chaque année dont un grand nombre finit dans la Garonne. Ils constituent le déchet plastique le plus collecté en ville et sur les plages. La collectivité peut par exemple installer des cendriers à vote ou distribuer des cendriers de poche, en partenariats avec les buralistes, les bars ou les opérateurs de transport.

À partir de 2021, les fabricants de cigarettes pourront être mis à contribution pour participer financièrement à ces dispositifs.

## 09 METTRE EN PLACE

des poubelles de tri sélectif dans l'espace public.

## Portes du Tarn...

# Des élanions ! ET Pas de camions !



Il y a quelques mois, le collectif STOP TERRA 2 a alerté sur le projet d'implantation de l'entrepôt de logistique XXL TERRA 2 sur la ZAC Les Portes du Tarn située entre Saint Sulpice La Pointe (81) et Buzet-sur-Tarn (31). Ce projet d'entrepôt tout camions mesurerait 533 m par 125 m (presque 7 Ha) pour 14 m de hauteur est adapté notamment au e-commerce de masse.

Fort d'un large soutien, le collectif continue de mener la fronde contre TERRA 2, projet écocide qui affectera durablement l'environnement et la qualité de l'air de notre territoire. De plus ce projet, générateur d'emplois précaires, est socialement contestable.

Il ne correspond pas à l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire et ses habitants.

### **Cette future "mine du 21ème siècle" ne doit voir le jour ni ici ni ailleurs !**

L'implantation de TERRA 2 va peser lourdement sur la biodiversité locale. A ce jour, l'aire de la ZAC Les Portes du Tarn abrite une centaine d'espèces protégées. Pour mener à bien le projet d'implantation de TERRA 2, les collectivités ont dû déposer une demande de dérogation complémentaire de destruction d'espèces protégées et proposer de nouvelles "mesures compensatoires". En 2019, le dossier déposé avait été jugé insuffisant. Les porteurs de projet se sont remis à l'ouvrage et le Conseil National de Protection de la Nature (CNP) a rendu cette fois en décembre 2020 un avis favorable sous conditions. Les mesures compensatoires proposées par les collectivités légitiment malheureusement la destruction de la biodiversité présente sur le site.

La bataille contre TERRA 2 s'intensifie : les préfets du Tarn et de la Haute-Garonne pourraient signer l'arrêté d'autorisation d'implantation de TERRA 2 courant mars 2021. Une consultation publique a été organisée jusqu'au 26 février 2021 sur le site de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Occitanie.

En 2019, nous avons marché pour sauver la « haie de l'élanion » présente sur la parcelle de TERRA 2 (<https://stsulpice-active-citoyenne.fr/marche-pour-la-haie/>). Cette haie de 300 m où a niché plusieurs fois une famille d'élanions blancs, espèce de rapace remarquable dans le Tarn, accueille aussi oiseaux et chauve-souris. Elle symbolise la lutte contre TERRA 2. Le CNPN a demandé à l'aménageur de ne pas la détruire mais celui-ci, la SPLA, de concert avec TERRA 2, prévoit de n'épargner que 3 spécimens d'arbres isolés !



Nous dénonçons la destruction du vivant, des espèces d'oiseaux, d'insectes, de chauves-souris, de crapauds, de mammifères et de plantes !

**Nous devons construire AVEC la nature  
et arrêter de la détruire !**

*plus d'info du collectif ici*

<https://www.facebook.com/StopTERRA2/posts/222807206179686>

Nous écrire .... **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

Laisser un message sur le répondeur...: **07 81 90 49 93**

S'informer ..... <http://amisdelaterremp.fr> et [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)



## TOTAL, les douanes, l'huile de palme et les biocarburants



Communiqué de presse des AT France et de Canopée du 25 février 2021

Huile de palme : le Conseil d'État siffle la fin de partie pour Total.

Coup dur pour Total et sa bio-raffinerie de La Mède (étang de Berre) : le Conseil d'État confirme que ce sont bien TOUS les produits à base d'huile de palme qui sont exclus des biocarburants. La note des douanes qui ouvrait une exception est annulée.

En décembre 2019, nous avons dévoilé une discrète note d'information des douanes qui requalifie en « résidu » l'un des principaux produits à base d'huile de palme utilisé par Total à la Mède, les PFAD (Palm Fatty Acid Distillate).

Cette requalification permet à Total de continuer à bénéficier d'un indispensable avantage fiscal permettant son incorporation dans les carburants.

Comme vient de le reconnaître le Conseil d'État que nous avons immédiatement saisi, cette note contredit l'intention des députés qui ont voté – contre l'avis du gouvernement – l'exclusion de l'ensemble des produits à base d'huile de palme des biocarburants.

Après le Conseil Constitutionnel, c'est le Conseil d'État qui vient à nouveau consolider la décision d'exclure tous les produits à base d'huile de palme des biocarburants, reconnaissant ainsi leurs impacts directs et indirects sur la déforestation. Ces décisions des deux plus hautes instances légales en France créent un solide précédent juridique, qui va permettre d'accélérer au niveau européen la fin de l'utilisation de l'huile de palme dans les carburants.

### Dans le projet de loi du gouvernement présenté au parlement, que sont les recommandations de la CCC\* devenues ?

INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ POUR LES PRODUITS FORTEMENT ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE	REQUITE À RIEN	MISE EN PLACE D'UNE ÉCO-CONDITIONALITÉ AUX AIDES PUBLIQUES AUX ENTREPRISES	ABSENTE DU PROJET DE LOI
INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ POUR LA MALBOUFFE	ABSENTE DU PROJET DE LOI	ANTICIPER ET PLANIFIER LA RECONVERSION ÉCOLOGIQUE DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS	AMOINDRIE
MISE EN PLACE DE LA CONSIGNE POUR LE VERRE	REPOUSSEE	OBLIGATION DE RÉNOVATION POUR LES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS	TRÈS AMOINDRIE
MISE EN PLACE D'UNE ÉCO-CONTRIBUTION SUR LES BILLETS D'AVION	REPOUSSEE	INTERDICTION DES NOUVELLES SURFACES ARTIFICIALISÉES, NOTAMMENT POUR LES CENTRES	AMOINDRIE
SUPPRESSION DES LIGNES AÉRIENNES INTÉRIEURES RÉALISABLES EN MOINS DE 4H EN TRAIN	TRÈS AMOINDRIE	MISE EN PLACE D'UN CHOIX VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE	TRÈS AMOINDRIE
INTERDICTION DES EXTENSIONS D'AÉROPORTS	AMOINDRIE	MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE SUR LES ENGRAIS AZOTÉS	REPOUSSEE
METTRE FIN AUX AVANTAGES FISCAUX SUR LE GAZOLE	REPOUSSEE	INTERDIRE LE FINANCEMENT DE NOUVEAUX ÉLEVAGES AGROINDUSTRIELS	ABSENTE DU PROJET DE LOI
INTERDIRE LA VENTE DES VÉHICULES NEUFS TRÈS ÉMETTEURS À PARTIR DE 2025	REQUITE À RIEN	UNE NOUVELLE FORME DE SOLIDARITÉ NATIONALE POUR GARANTIR À TOUS UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ	REQUITE À RIEN
PRÊTS À TAUX ZÉRO POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PEU ÉMETTEURS	ABSENTE DU PROJET DE LOI	CRÉATION D'UN DÉLIT D'ÉCOCIDÉ	TRÈS AMOINDRIE
PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS LE FERROVIAIRE	ABSENTE DU PROJET DE LOI		

\*CCC : la Commission Consultative pour le Climat, décidée par le Président Macron, a commencé à travailler le 4 octobre 2019 et a rendu ses conclusions en juin 2020.

OBSERVATOIRE  
DES MULTINATIONALES  
JOCJNL, ÉCOLOGIQUE, POLITIQUE

➡ **dimanche 28 mars** se tiendront des marches dans toute la France, initiées par les 150 citoyens de la Convention Citoyenne pour le Climat (CCC). L'objectif est de relancer la dynamique de mobilisation à la veille du passage de la loi climat à l'Assemblée Nationale pour rappeler aux député.es que le courage politique est une vertu attendue par leurs concitoyens !

Le moment venu, consulter **Démosphère** pour connaître les rendez-vous prévus dans votre ville.

L'énergie, les routes, les communications, l'eau, le logement, la santé,  
les forêts, l'éducation.

**A VENDRE ? ou déjà VENDUS ?**

***Mais! ... Cétanou!***

L'écologie et le social, la fin du monde et la fin du mois.

Souvent des générations se sont battues pour en faire bénéficier le plus grand nombre.

**EGALITÉ, FRATERNITÉ !**

Ils sont notre bien commun, dont la gestion doit rester socialisée et ils ne doivent jamais être la proie des intérêts particuliers de sociétés privées. **LIBERTÉ ?**



**8 mai 2021**

A Toulouse, nous ne savons pas encore quelle forme prendra la mobilisation. Début mai, consulter notre site ou Démosphère pour le savoir.

AVIS À LA POPULATION,  
MOBILISATION GÉNÉRALE !

**LE 8 MAI 2021**

**JOURNÉE NATIONALE DE  
RESISTANCE A LA PRIVATISATION  
DES BIENS COMMUNS.**

**Biens communs** *mai* **Propriété inaliénable de la population** *99%*

[www.privatisation-resistance.fr](http://www.privatisation-resistance.fr)

**QUAND TOUT SERA PRIVÉ,  
ON SERA PRIVÉ DE TOUT**

**Partout en France occupons nos biens communs**  
Barrages - Eau potable - Réseau Electrique ENEDIS -  
Autoroutes - Routes Nationales - Hôpitaux - Sécurité  
sociale - EDF - Forêts - Trésor Public - Ecoles publiques -  
Gares SNCF - HLM - Réseau télécom....

**Le 8 mai c'est tout vu, c'est à nous !**



**été 2021 CAMP CLIMAT**

L'été prochain, comme en 2020, des camps climat décentralisés auront lieu partout en France.

Pour l'agglomération toulousaine, les associations organisatrices commencent à y travailler.

Pas de précisions à vous communiquer pour l'instant.

**Fin juin, consulter notre site pour connaître les lieu, date et programme.**

Nous écrire .... **ATMP, 73, chemin de Mange-Pommes, 31520, Ramonville-Saint-Agne** ou [midipyrenees@amisdelaterre.org](mailto:midipyrenees@amisdelaterre.org)

Laisser un message sur le répondeur...: 07 81 90 49 93

S'informer ..... <http://amisdelaterremp.fr> et [www.amisdelaterre.org](http://www.amisdelaterre.org)

# LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS

Bulletin d'adhésion à retourner à

*Amis de la Terre de Midi-Pyrénées,  
73 chemin de Mange-Pommes,  
31520, Ramonville-Saint-Agne*



\*\*\*\*\*

## Cotisation (\*)

Souhaitable pour une personne : 33 €   
un couple : 59 €

Petit budget : 10 € ou un peu plus .....€

Abonnement au journal des Amis de la Terre France La Baleine  7 €

Dons (\*) .....€

(\*) à 66 % déductible des impôts

Montant total versé : ..... 

Mode de paiement :  Chèque (à l'ordre des ATMP)  Espèces  Virement

Date : ...../...../.....

Nom:..... Prénom :.....   
(pour une adhésion couple) Nom et Prénom du conjoint :

Adresse :

.....  
.....

Tél : .....

**Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire**

(environ 4 messages par mois,), **mon Email** (en majuscules) :

Merci de ne pas renseigner si vous la recevez déjà.

.....

**Mes centres d'intérêt** : Agriculture, Air, Arbres-Forêt, Biodiversité naturelle et cultivée, Climat, Déchets, Décroissance, Eau, Éco-construction, Énergie, Habitat bioclimatique, Nano-Technologies, Nucléaire, Pollution électromagnétique, Risques industriels, Santé, Transports, Urbanisme

**Ou Autres** .....

**Compétences** 

.....  
.....





Selon la loi de Croock-Spitzer ;-)) la vitesse de diffusion des infos de la FV par l'intermédiaire de ses lecteurs et lectrices est proportionnelle :

- \*à leur volonté de propager les alternatives écologiques.
- \*au quotient de leur enthousiasme écologique par leur foi dans le ministère de l'écologie et de la transition.
- \*à l'épaisseur de la désinformation à laquelle ils/elles auront été soumis.e.s dans les jours qui précèdent sa lecture.

**Après l'avoir lue, ne jetez pas cette Feuille Verte en papier : donnez-la à un.e ami.e, déposez-la dans la boîte aux lettres de vos voisin.e.s ou de l'école de vos enfant.s, laissez-la dans le train, dans le bus ou dans la salle d'attente de votre médecin, donnez-la à votre commerçant préféré, etc.**

**Ne pas jeter**

La Feuille Verte des Amis de la Terre Midi Pyrénées n° 258 mars, avril, mai 2021 - ISSN : 1967-6719  
 imprimé par Imprimerie Tolosane à Roques-sur-Garonne, sur papier 100% recyclé, tiré à 800 exemplaires  
Directeur de publication : Daniel Roussée Relecture : Odile Fournier Mise en page, composition, dessins : Monique Hervet